

TIRAGE A PART NE POUVANT ÊTRE MIS DANS LE COMMERCE

REVUE
DE
PHILOLOGIE

DE
LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE ANCIENNES

TROISIÈME SÉRIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

P. JOUGUET ET A. ERNOUT

PROFESSEURS A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS
DIRECTEURS D'ÉTUDES A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ANNÉE ET TOME V (57^e DE LA COLLECTION)

3^e Livraison (Juillet 1931)

OBSERVATIONS
SUR UN NOUVEAU DIPLOME MILITAIRE
DE L'EMPEREUR CLAUDE

PAR

Scarlat LAMBRINO

PARIS
LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK
11, RUE DE LILLE, 11

1931

TOUTS DROITS RÉSERVÉS

Bibliothèque Maison de l'Orient



150061

à Monsieur Salomon Reinach
avec mes sentiments très
respectueux,
S. Lambino

OBSERVATIONS
SUR UN NOUVEAU DIPLOME MILITAIRE
DE L'EMPEREUR CLAUDE

L'inscription que nous allons étudier a été trouvée pendant l'été de 1929 près de la commune de Sarsânlar (district de Durostator, Roumanie). M. J. Carcopino, appréciant sa valeur, a bien voulu la présenter à l'Académie des Inscriptions dans la séance du 20 mai 1930¹. Nous lui en exprimons ici tous nos remerciements.

Le document est apparu lors des fouilles sommaires faites par M. C. Zamfirescu, instituteur de la commune ci-dessus mentionnée, dans un tumulus situé près du pont sur lequel passe la route qui va de Sarsânlar à Tatar-Atmagea. Ce tumulus se trouve à une distance de 45 km. au Sud-Ouest de Silistrie (ancien *Durostorum*). Parmi des objets de moindre importance, en silex ou en terre cuite, on trouva une plaque de bronze qui porte, gravé sur ses deux faces, un diplôme militaire. Un de mes élèves, M. A. Florescu, secrétaire du lycée de Silistrie, m'a fait le plaisir de me communiquer la copie de cet intéressant document et les circonstances où il a été trouvé. Depuis l'objet a disparu dans les hasards du commerce des antiquités.

Nous avons déjà publié cette inscription avec un bref résumé tiré du commentaire qui va suivre². Pour plus de clarté nous reproduisons ici le texte :

1. J. Carcopino, *Comptes rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1930, p. 131.

2. *Un nouveau diplôme de l'empereur Claude*, dans les mêmes *Comptes rendus*, p. 131-137.

Plaque de bronze. Longueur 0^m 15 ; largeur 0^m 12 ; épaisseur 0^m 003.

A

face extérieure

(a)		(b)
5	TI. CLAVDIVS. CAESAR. AVGVSTVS. GERMANIC. PONTIFEX. MAXIM. TRIBVNIC. POTES. X IMP. XX CENSOR COS EQVITIBVS. QVI. MILITANT. IN. ALIS. QVIN QVAE. APPELLANTVR. VETERANA. GALLORVM. ET. THRAECVM. ET. GALLORVM. ET. THRAECVM. NTIANA. ET. GALLORVM. ET. THRAECVM.	SEX. MAGI. B RVFI. NAVARCHI C. CASSI. LONGI NI. TRIBVNI. B M. VALERI. FIR 5 MI. TRIBVNI L. NYMERI. LVPI TRIBVNI B M. TITINI MACRI CENTVRIONIS 10 SEX. APVLEI. MA CRI. CENTVRIO L. VALERI. VOL SENI. M SSI. CL (sic) BESSI 15

B

face intérieure

(b)		(a)
5	CVM. VXORIBVS. QVAS. TVNC. HABV ISSENT. CVM. EST. CIVITAS. IIS DATA. AVT. SIQVI. CAELIBES. ESSENT CVM. IIS. QVAS. POSTEA. DVXISSENT DVM. TAXAT. SINGVLI. SINGVLAS A. D. XIII. K. IVLIAS M. ASINIO. MARCELLO. W. ACILIO. AVIOLA. COS ALAE. GALLORVM. ET. THRAECVM. ANTI ANA. CVI. PRAE. EST. M. MILONIYS. VERVS 10 IVNIANYS. EQVITI ROMAESTAE. RESCENTI. F. SPIVRO DESCRIPTVM. ET. RECOGNITVM. EXTA BYLA. AHENEA. QVAE. FIXA. EST. IN. CAPI 15 TOLIO. IN. AEDEM. OPIS. IN PRONAEVO LATERE. DEXTERIORE	

J'ai été obligé de mettre en tête la face extérieure, parce que l'ordonnance peu commune de ce diplôme nous fait trouver là les premières lignes du texte.

A, a. — Ligne 6 : GALL-ORVM, faute de gravure ou faute de copie pour GALLORVM.

A, b. — Ligne 14 : M SSI.CL, on doit, sans doute, lire *m[issic(i)]*, comme a bien voulu me le suggérer M. J. Carcopino.

Voici ce que nous lisons :

A, a : Ti(berius) Claudius Caesar Augustus Germanic(us),
pontifex maxim(us), tribunic(ia) potest(ate) X[III],
imp(erator) XX[VII], censor, co(n)s(ul) [V],
equitibus qui militant in alis quin(que)

§ quae appellantur veterana Gallorum
et Thraecum et Gal[lo]rum et Thraecum
[A]ntiana et Gallorum et Thraecum

.....
.....
.....

[ipsis, liberis posterisque eorum]

[civitatem dedit et conubium]

B : cum uxoribus quas tunc habu-
issent, cum est civitas iis
data, aut, si qui caelibes essent,
cum iis quas postea duxissent,

§ dumtaxat singuli singulas.

a(n)te d(iem) XIII K(alendas) Iulias,

M(arco) Asinio Marcello M(anio) Acilio Aviola co(n)s(uli-
[bus]).

Alae Gallorum et Thraecum Anti-
ana(e) cui praest M. Milonius Verus

10 Iunianus,

Equiti

Romaestae Rescenti f(ilio) Spiuro.

Descriptum et recognitum ex ta-
bula aenea quae fixa est in Capi-

15 tolio in aedem Opis in pronaevo
latere dexteriore.

A, b : Sex(ti) Magi, b(eneficiarii)
Rufi nauarchi.

G(ai) Cassi Longi-
ni, tribuni b(eneficiarii).

- 5 M(arci) Valeri Fir-
mi, tribuni [b(eneficiarii)].
L(uci) Numeri Lupi,
tribuni b(eneficiarii).
M(arci) Titini Macri,
10 centurionis.
Sex(ti) Apulei Ma-
cri, centurio(nis).
L(uci) Valeri Vol-
seni, m[i]ssic(i),
15 Bessi.

Nous avons là, par conséquent, la *tabula posterior*¹ d'un diplôme ; la *tabula prior* n'a pas été retrouvée.

La face intérieure (*B*) est conforme à la règle : elle contient la seconde moitié du diplôme². La face extérieure (*A*) contient elle aussi, selon la coutume, les noms des témoins, disposés parallèlement au côté long. En même temps, deux lignes parallèles délimitent, au milieu de la plaque, une bande destinée à recevoir les sceaux des témoins. Mais, dans tous les diplômes militaires connus, les seuls noms des témoins sont gravés sur toute la largeur de la plaque et à cheval sur la bande réservée aux sceaux. D'autre part, le texte du diplôme, qui était écrit sur les deux faces intérieures des deux *tabulae*, devait être répété en entier sur la seule face extérieure de la *tabula prior*³. La *tabula posterior* de notre diplôme présente cette particularité que les noms des témoins sont groupés dans l'espace libre à droite de la bande, tandis que l'autre espace nous offre le commencement du diplôme écrit parallèlement à la bande. Le reste du texte devait être écrit, en continuation, sur la face extérieure de l'autre plaque qui n'a pas été retrouvée. Cette disposition des différents éléments ne se rencontre dans aucun des diplômes connus, gravés sur bronze. Je n'ai trouvé qu'un seul exemple analogue dans un document, semblable en partie aux diplômes militaires, découvert en Égypte et qui est écrit sur une tablette de bois⁴.

1. Mommsen, *CIL*, III, p. 2009, a.

2. Cagnat, *Cours d'épigr. latine*, 1913, p. 306 ; Mommsen, *lieu cité*. Cf. Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n° 9052, commentaire : « ut in reliquis diptychis huius generis, constitutio imperatoris perscripta erat in paginis duobus interioribus, repetita in paginarum exteriorum altera ; altera reservata nominibus testium ».

3. Voir la note précédente.

4. G. Lefebvre, *Bull. de la Soc. archéol. d'Alexandrie*, n° 12, 1910, p. 39 et suiv. ; cf. Lesquier, *L'armée romaine d'Égypte*, p. 297 et suiv.

Grâce à cette disposition rare, nous possédons le commencement du diplôme avec la titulature de l'empereur et le nom de trois corps de troupe qui ont bénéficié de cette constitution.

Ce nouvel exemplaire fait monter à 137¹ le nombre des diplômes militaires qui nous sont parvenus. Mais son importance particulière réside dans le fait qu'il est un des plus anciens. En effet, le premier dans l'ordre chronologique est celui qui date du règne de l'empereur Claude, année 52 ap. J.-C.² ; il était suivi par celui qui vient de Néron et qui date de l'année 60³. Nous possédons maintenant un second diplôme qui porte le nom de Claude et qui suit de très près le premier, puisque les deux consuls M. Asinius Marcellus et M. Acilius Aviola sont de l'année 54⁴.

La date, exprimé par les consuls et qui est encore précisée par l'indication du jour où la constitution a été accordée (*B*, l. 6 : *a(nte) d(iem) XIII K(alendas) Julias* = 18 juin), nous permet de restituer dans la titulature de l'empereur les chiffres de sa puissance tribunicienne, de ses salutations impériales et de son consulat. Notre copie porte *tribunic(ia) potest(ate) X*, mais à partir du 25 janvier 54 l'empereur a revêtu pour la XIV^e fois la puissance tribunicienne⁵. De même, à partir de 52 il a eu la XXVII^e salutation impériale⁶. Enfin, il a été consul pour la V^e fois en 51⁷. Pour ces raisons, nous avons restitué ces trois chiffres dans notre texte. Si nous comparons cette titulature à celle que l'empereur porte dans le diplôme de l'année 52, nous voyons qu'elles sont identiques sauf, bien entendu, le chiffre des puissances tribuniciennes et la mention du titre honorifique de *pater patriae* qui manque dans le nôtre.

1. Dans le *CIL*, III, p. 1955-2005 et 2328⁶⁴⁻⁷², ont été enregistrés 112 diplômes. A ceux-ci s'ajoutent 23 autres que l'on peut trouver dans l'*Année épigraphique* (1906, n^{os} 22 et 99 = Dessau, n^o 9052 ; 1908, n^{os} 146 et 202 = Dessau, n^o 9058 ; 1909, n^o 105 = Dessau, n^o 9055 ; 1910, n^o 75 ; 1912, n^{os} 10, 59 et 128 = Dessau, n^o 9054 ; 1913, n^o 179 ; 1914, n^{os} 84, 119, et 259 ; 1921, n^{os} 48 et 94 ; 1922, n^{os} 80-81 qui forment un seul diplôme ; 1924, n^o 65 ; 1925, n^{os} 67, 68 et 76 ; 1927, n^{os} 3, 44 et 96), et le diplôme Jean Maspéro, communiqué par M. J. Carcopino au Congrès Archéologique d'Alger (publié dans les *Mélanges Paul Thomas*, Bruges, 1930) : en tout 135 diplômes.

2. *CIL*, III, p. 847 (*Diploma I*).

3. *CIL*, III, p. 848 (*Diploma II*).

4. Liebenam, *Fasti*, s. a. 54 ; cf. *PIR*, I, n^o 41 (*Acilius*), n^o 1019 (*Asinius*).

5. Liebenam, *Fasti*, p. 104.

6. *Ibidem*.

7. *Ibidem*. Cf. *PIR*, I, p. 390.

En dehors de l'importance que prend ce diplôme du fait de son ancienneté, il est également précieux par les renseignements d'ordre militaire et ethnique qu'il nous donne. Le personnage à qui il appartient s'appelle *Romaesta Rescenti filius Spiurus* (B, l. 12), cavalier de l'*ala Gallorum et Thraecum Antiana* (B, l. 8-9). Ce corps de troupe ne nous est pas connu par ailleurs. Il entre dans le groupe de cinq régiments auxiliaires (*alis quin-que*): A, a, l. 4), compris dans ce diplôme. Leurs noms commencent immédiatement après, sous la forme de six noms de peuples. L'exemple de l'*ala Gallorum et Thraecum Antiana* et le fait que le groupe *Gallorum et Thraecum* y revient trois fois, les deux premières accompagné d'une épithète, nous fait voir que c'est le groupe qui forme le nom des unités et non pas chaque nom de peuple en particulier. Nous distinguons, par conséquent, les unités suivantes :

- 1) *Ala veterana Gallorum et Thraecum*,
- 2) *Ala Gallorum et Thraecum Antiana* et
- 3) *Ala Gallorum et Thraecum* [... ?]

Le fait que les deux premières ont une épithète distinctive nous ferait croire que la troisième *ala* devrait en avoir une aussi. Mais cela n'est pas obligatoire. Elle pouvait se distinguer des autres par le fait même de n'en avoir aucune. De toute manière, les noms des deux dernières *alae* se trouvaient sur l'autre tablette que l'on n'a pas retrouvée.

La première et la seconde de la série apparaissent ici pour la première fois. La troisième pourrait être mise en rapport avec l'*ala Gall(orum) et Thr(acum)* qui est mentionnée en Syrie dans un diplôme datant de l'an 139¹. Cela nous fait croire que notre *ala* n'avait pas d'épithète distinctive et que dans les deux diplômes il s'agit de la même.

Ces trois *alae* ont résulté de la réunion d'une *ala Gallorum* et d'une *ala Thraecum* qui se sont fondues, en totalité ou en partie, en un nouveau corps de troupe qui portait les noms des deux peuples².

Celle qui vient en tête, *ala veterana Gallorum et Thraecum*,

1. *CIL*, III, p. 2328^o (*Diploma CIX*). — Cf. Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1897, p. 333 et suiv., surtout p. 340.

2. C'est l'explication donnée par Cichorius, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, I, col. 1245 et suiv., pour l'*ala I Gallorum et Bosporanorum* et pour l'*ala I Gallorum et Pannoniorum catafractaria*.

nous fait penser à l'*ala veterana Gallorum*, attestée en Egypte du II^e jusqu'au IV^e siècle ¹. Elle est établie avec l'*ala I Thracum Mauretana* dans les *castra Caesaris*, près d'Alexandrie ². Là, les *decuriones* et les *alares* des deux régiments élèvent en collaboration un monument à Septime Sévère en 199 ³. Cette fraternité des deux *alae* d'Egypte coïncide assez curieusement avec celle qui se manifeste dans l'*ala veterana Gallorum et Thraecum*. Est-ce que les deux éléments, après la fusion que l'on constate dans notre diplôme, ont été à nouveau séparés, à la suite de nouveaux recrutements ? Ont-ils formé deux *alae* distinctes qui ont, cependant, mené une vie militaire commune ? Dans ce cas il faudrait admettre que l'*ala veterana Gallorum*, avant d'arriver en Egypte, a accompagné en Maurétanie l'*ala Thracum* qui y a acquis l'épithète de *Mauretana* ⁴.

Le corps mentionné en second lieu et dont fait partie le soldat possesseur du diplôme, *ala Gallorum et Thraecum Antiana*, résulte aussi de la fusion d'une *ala Gallorum* et d'une *ala Thraecum*. L'épithète *Antiana* qu'elle porte nous donne une indication précieuse concernant l'époque où le corps gaulois a été créé. En effet, nous connaissons un C. Antius qui est envoyé par Germanicus avec P. Vitellius, en 16 ap. J.-C., *ad census Galliarum* ⁵. Il est probable que l'*ala Antiana* a été créée à cette occasion et qu'elle porte une épithète dérivée du nom de C. Antius. Elle a dû servir, à partir de l'an 16, comme *ala Gallorum Antiana*, sous Germanicus et, avant 54, à une époque que l'on ne peut déterminer, elle a été réunie à une *ala Thraecum*.

Donc, notre *ala* semble avoir été formée dans les premières années du règne de Tibère. Cela la fait rentrer, ainsi que veut bien nous le suggérer M. J. Carcopino, dans le nombre des *alae Gallorum* portant une épithète tirée du nom d'un personnage et qui, presque toutes, ont été créées dans la première moitié du I^{er} siècle. En effet, sur treize corps de cavaliers gaulois connus ⁶,

1. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245.

2. *Ibidem*, et col. 1264.

3. *CIL*, III, 14 = 6581 : *decuriones alares veteranae Gallic(ae) et I Thrac(um) Maur[etan]ae*. Elle y apparaît avec le nom de l'*ala veterana Gallica* de même que dans *CIL*, III, 15 = 6582. Mais on la trouve aussi avec la forme *Gallorum* (*CIL*, III, 320, et IX, 5439) et Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245, considère les deux formes comme identiques.

4. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1264.

5. Tacite, *Ann.*, II, 6. Cf. P. v. Rohden, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, I, col. 2564.

6. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1243-1247. — Cf. G. L. Cheesman, *The auxilia of the roman imperial army*, Oxford, 1914, p. 173, qui n'en compte que onze ; il oublie

il y en a six qui portent une épithète de cette nature. Le nôtre forme le septième exemple. Ce sont :

- 1) *Ala Augusta Gallorum Proculeiana*,
- 2) *Ala Gallorum Flaviana*,
- 3) *Ala Gallorum Indiana*,
- 4) *Ala Augusta Gallorum Petriana*,
- 5) *Ala I Gallorum Tauriana*,
- 6) *Ala II Gallorum Sebosiana et*
- 7) *Ala Gallorum Antiana*.

La première est nommée d'après un Proculeius inconnu ; elle n'est attestée qu'au n^e siècle ¹, mais on ne peut rien inférer de l'époque de sa création. Par contre, l'*ala Flaviana*, qui sert en Mésie sous Trajan ², doit être mise en rapport avec l'activité en Gaule de Flavius Sabinus, frère aîné de l'empereur Vespasien. Comme il a été [*cur(ator) census*] *Gallici* entre 49 et 56 ³, il est probable que l'*ala* qui porte son nom a été créée à cette époque. L'*ala Indiana* a déjà été expliquée par le nom du Trévire Iulius Indus qui commande un corps gaulois en 21 ap. J.-C. contre le rebelle Iulius Florus, son compatriote ⁴. L'*ala Petriana* semble avoir été dénommée d'après T. Pomponius Petra qui vit sous Tibère ⁵ ; impliqué dans le procès de Valerius Asiaticus, il est mis à mort sous Claude, en 47 ⁶. L'*ala Tauriana* et l'*ala Sebosiana* apparaissent en 69 ; elles prennent part aux événements sanglants de l'année dans les rangs de l'armée de Vitellius ⁷. La

Ala Gallorum et Thracum et Ala Anton... Gallorum qu'il mentionne cependant en Syrie Palestine, p. 162. Nous avons déjà parlé de la première ; pour la seconde, voir notre paragraphe suivant.

1. Cichorius, *lieu cité*.

2. *CIL*, III, *Diploma XXXI*, année 99, et *Diploma XXXIII (XXII)*, année 105 ; Cf. Cichorius, *lieu cité*.

3. D'après *CIL*, VI, 31293, il a été [*leg (atus) Divi Claudi pro praetore*] *provin[ciae Moesiae, cur(ator) census] Gallici*, etc. Kappelmacher, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, VI, col. 2611, place son gouvernement de la Mésie entre 43-49 (confirmé par V. Pärvan, *Histria IV*, dans les *Anal. Acad. Rom., Mem. sect. ist.*, t. XXXVIII (1915-16), p. 565-567 et 710-712) et sa curatèle en Gaule avant 56.

4. Tac., *Ann.*, III, 42 : *praemissusque cum delecta manu Iulius Indus e civitate eadem, discors Floro et ob id navandae operae avidior* ; Cichorius, *lieu cité*, et *PIR*, II, p. 196, n^o 239.

5. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1244.

6. Tac., *Ann.*, XI, 7 : *vocantur post haec fratres pergitque Suillius addere reos equiles romanis in quibus Petra cognomentum* ; cf. *PIR*, III, p. 25, n^o 194.

7. Tac., *Hist.*, I, 59 : *Iunius Blaesus Lugdunensis Galliae rector cum Italica legione et ala Tauriana Lugduni tendentibus* ; *Ann.*, II, 6, 1 : *alam cui Sebosianae nomen* (elle est connue aussi sous le nom de *ala Sebussia[na]* : *CIL*, VII, 287). — Cf. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245 et 1246.

première doit peut-être son nom à un de ces Statilii Tauri dont l'activité se place entre les règnes d'Auguste et de Claude ¹. La seconde est nommée d'après un personnage d'origine gauloise : *Sebosus* ou *Sebusus* est un nom celtique ². Nous aurions là un cas identique à celui de l'*ala Indiana*, dénommée d'après l'officier, d'origine gauloise, qui l'a créée ou commandée. On voit donc que l'*ala Antiana* fait partie de la majorité des ailes gauloises qui semblent avoir été formées dans la première moitié du 1^{er} siècle. Et l'on pourrait se demander si C. Antius n'est pas, lui aussi, originaire de la Gaule comme Iulius Indus et *Sebosus*.

L'épithète *Antiana* nous aidera maintenant à comprendre le nom d'une autre *ala* qui servait en Syrie Palestine sous Antonin le Pieux. Le diplôme de l'an 139, mentionné plus haut ³, comprend, entre autres, une *ala* ANT. GALL. Cette abréviation a été lue par Héron de Villefosse sous la forme *Ant(oiniana) Gall(orum)* ⁴. On a cru retrouver, probablement avec raison, le même corps de troupe dans une εἰλητὴ Ἀντωνινιανῆ Γαλιτικῆ, attestée en 217 ⁵. Mais, à cette date, l'épithète Ἀντωνινιανῆ a une valeur particulière. Elle est récente et s'applique aux corps de troupe en l'honneur de l'empereur régnant, Caracalla ⁶. Nous serions plutôt tentés de voir dans le diplôme de 139 une *ala Ant(iana) Gallorum*. Elle aura pu recevoir plus tard, sous Caracalla, l'épithète passagère Ἀντωνινιανῆ qu'elle porte en 217. Mais cette épithète honorifique devrait, en somme, suivre le mot *Gallorum*. Comme elle le précède, la chose pourrait s'expliquer de deux manières. La ressemblance d'Ἀντωνινιανῆ avec *Ant(iana)* a pu faire des deux épithètes une seule, placée avant le nom du peuple. Si, au contraire, Ἀντωνινιανῆ est à sa place avant Γαλιτικῆ, il faut admettre que l'εἰλητὴ de 217 a été créée par Caracalla ⁷ et, dans ce

1. *PIR*, III, 259-265, n° 595, 613-618.

2. Holder, *Alt-celtischer Sprachsatz*, s. v. *Sebosus et Sebussia[na]*.

3. Voir ci-dessus, p. 256, note 1.

4. *Lieu cité*. — *CIL*, III, p. 2328⁷⁰, nous lisons *Ant(oiniana)*, mais à l'index, p. 2656, on a rétabli *Ant(oiniana)*.

5. G. L. Cheesman, *The auxilia of the roman imperial army*, p. 162 : « Anton... Gallorum, ... probably the εἰλητὴ Ἀντωνινιανῆ Γαλιτικῆ of B. G. U. 614 (dated 217) ». — L'auteur semble croire que le diplôme porte en toutes lettres ANTON, ce qui imposerait, en effet, la lecture Anton(iniana) ; mais on y voit seulement ANT : cf. Héron de Villefosse, *ouvr. cité*.

6. Cichorius, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, IV, col. 234, et I, col. 1226. Cf. R. Egger, *Jahreshefte*, XIX-XX (1919), Beibl. p. 295 : elle s'applique aux empereurs Caracalla, Elagabal, Alexandre Sévère, et même une fois avant Caracalla.

7. Voir le raisonnement de Cichorius, *ouvr. cité*, IV, col. 342 et suiv., concernant une *co[h. A]nton[in]iana Tre[verorum]*.

cas, elle n'a rien à faire avec l'*ala Ant(iana)* de 139. Des deux manières, l'existence d'une *ala Ant(iana) Gallorum* nous semble acquise pour l'année 139. Nous aurions donc un autre corps de cavaliers gaulois qui devait son nom à C. Antius. Mais, dans cette hypothèse, les deux *alae Antianae* auraient dû porter un numéro d'ordre. Cela nous ferait plutôt croire que, en 54 et en 139, nous avons affaire à la même *ala Antiana* créée en 16 ap. J.-C. et que peut-être, entre 54 et 139, le corps gaulois a été séparé de l'élément thrace que contenait l'*ala mixte*. Les conclusions auxquelles nous arrivons en examinant ce corps de Palestine sont identiques à celles qui concernent l'*ala veterana Gallorum* d'Égypte. Les deux exemples s'appuient réciproquement et nous font entrevoir les avatars des corps auxiliaires qui pouvaient être réunis en unités mixtes et ensuite séparés, selon les nécessités du moment.

Comme nous l'avons noté plus haut, l'*ala veterana Gallorum* n'a plus changé de province jusqu'au Bas-Empire. La *Notitia Dignitatum* la signale en Égypte, à Rinocorura¹. Il semble bien que l'*ala Antiana* n'a pas changé de place non plus, jusqu'à la même époque. En effet, la *Notitia* nous fait connaître à Admatha, en Palestine, une *ala Antana dromedariorum*². Otto Seeck avait expliqué le nom curieux d'*Antana* par *Antoniniana*³. Il est plus probable que nous devons lire *Ant(i)ana*, en supposant une faute explicable de copiste⁴. Mais il reste encore une grosse difficulté à résoudre. L'épithète portée par le corps gaulois est suivie du terme *dromedarii*. Il ne s'agit donc plus de cavaliers, mais de gens du désert montés sur des chameaux, des méharistes. Il est vrai que le recrutement local avait depuis longtemps modifié le caractère des corps de troupe. Mais ici apparaît, affirmé dans le nom même de l'*ala*, le changement total qu'elle a subi. Cela ne peut se comprendre que si l'on se rapporte à l'interprétation donnée par M. J. Carcopino à une importante inscription d'Afrique⁵. On y voit la *cohors I Chalcidenorum equitata*, établie à El-Kantara, recevant sur l'ordre de Commode un contingent de Palmyréniens, qui garde un caractère distinct dans la cohorte et possède un commandant particulier. De même, à la *cohors I*

1. *Or.*, XXVIII, 28.

2. *Or.*, XXXIV, 33.

3. *Ibidem.* Cichorius, dans Pauly-Wissouva, *Real.-enc.* I, col. 1229 (*ala Antoniniana*), n'est pas du même avis.

4. Voy. dans la *Not. Dign.*, *Or.*, XXXIX, 22, *Carso* pour *Carsium*.

5. J. Carcopino, *Le limes de Numidie et sa garde syrienne*, dans *Syria*, 1925, p. 119-122.

Augusta praetoria Lusitanorum d'Égypte est adjoint, dès 156, un peloton de *dromedarii* ¹. Mais, dans les deux cas, le contingent hétérogène ne forme que le sixième du contingent total ². D'autre part, les *Chalcideni* disparaissent peu après d'El-Kantara ; ils sont remplacés dès 193 par un *n(umerus) Pal(myrenorum)*, comme l'a si clairement démontré M. J. Carcopino ³. Il y a donc une altération partielle de ces deux corps par l'adjonction d'un élément étranger et, lorsque les nécessités locales demandent une troupe plus forte de la même qualité, nous voyons une unité complète de Palmyréniens remplacer le corps mixte. Mais, pour revenir à notre *ala Antiana*, son sort semble avoir été différent. Les contingents étrangers qu'elle a reçus, au lieu d'être distincts et réduits, ont été tellement considérables qu'ils ont complètement altéré son caractère et lui ont même imposé la notation distinctive *dromedariorum* qui remplace celle de *Gallorum*. Nous n'assistons donc pas à la disparition subite et complète d'une unité mixte, remplacée par un corps nouveau, comme à El-Kantara, mais à l'altération graduelle d'une troupe de cavaliers qui n'est plus composée, à l'époque de la *Notitia Dignitatum*, que des seuls *dromedarii*.

Maintenant rappelons-nous ce qui a été dit au début de notre commentaire au sujet de l'*ala Gallorum et Thraecum*, sans épithète. Elle se trouve en l'année 139 avec l'*ala Antiana* en Syrie-Palestine. D'autre part, l'*ala veterana Gallorum* est mentionnée en Égypte, résidant ensemble avec l'*ala I Thracum Mauretana*, à partir de la seconde moitié du II^e siècle. Le groupement qu'elles forment ici en Orient, au II^e siècle, correspond assez au groupement des trois *alae* mixtes de notre diplôme et cela semble confirmer nos rapprochements. En même temps, cette correspondance nous montrerait qu'elles ont mené une vie militaire commune. Il semble bien qu'elles se sont déplacées ensemble vers l'Orient à une époque antérieure à l'année 139 ⁴.

Mais de quelle région sont-elles venues et où résidaient-elles

1. Mommsen, *Ephem. Epigr.*, VII, p. 458 et suiv. Cf. J. Lesquier, *Armée romaine d'Égypte*, p. 113, et J. Carcopino, *ouvr. cité*, p. 120.

2. Pour cent quatorze *equites* l'*ala* des Lusitaniens possède dix-neuf *dromedarii*. En ce qui concerne la *cohors I Chalcidenorum*, cf. J. Carcopino, *ouvr. cité*, p. 120, note 6.

3. J. Carcopino, *lieu cité*, et p. 123-126.

4. Serait-ce un indice le fait que l'*ala I Thracum Mauretana* se trouve en Judée en 86 ? (Voy. *CIL*, III, *Diploma*, XIX (XIV) ; cf. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1264). — G. L. Cheesman, *The auxilia*, p. 162, ne la mentionne pas en Syrie à cette date.

en 54 ? Le diplôme ne nous dit pas la province où elles servaient à cette époque. Cependant, le groupement général des *alae Gallorum* peut nous permettre de l'entrevoir. En effet, sur les treize *alae Gallorum* connues, quatre sont attestées en Germanie ou en Bretagne, quatre en Mésie ou en Dacie, deux en Syrie, une en Égypte¹. Celles de Syrie, *ala Antiana* et *ala Gallorum et Thracum*, et celle d'Égypte, *ala veterana Gallorum*, semblent bien se confondre avec les corps mentionnés dans notre diplôme. Il y a, par conséquent, un groupe plus fort d'*alae* gauloises en Germanie et en Bretagne, et un second au Danube inférieur. D'autre part, sur les neuf *alae Thracum* connues, trois apparaissent en Pannonie, deux en Syrie et une dans chacune des provinces suivantes : Rhétie, Germanie-Bretagne, Maurétanie, Égypte². Il y a donc un groupe compact de quatre *alae Gallorum* en Mésie, voisin du groupe de trois *alae Thracum*, attesté en Pannonie. La réunion d'une *ala Gallorum* et d'une *ala Thracum* a pu avoir lieu dans ces régions du Danube moyen ou inférieur. Comme on le verra plus loin, le vétéran possesseur du diplôme est un Thrace originaire des environs de *Durostorum* (Silistrie). Il est donc très possible que l'*ala Antiana Gallorum et Thraecum*, dont il fait partie, ainsi que les deux autres corps mixtes du diplôme, se soient trouvés en 54 sur le Bas-Danube, en Mésie.

Enfin, on pourrait mettre en ligne de compte une autre indication que nous fournit les ailes mixtes. En dehors des trois *alae Gallorum et Thraecum* que nous signale ce nouveau diplôme nous en connaissons deux autres où est entré un élément gaulois. C'est d'abord l'*ala Gallorum et Pannoniorum catafractaria*, attestée en Mésie inférieure en 134 et peu après en Dacie³, et l'*ala Gallorum et Bosporanorum* qui se trouve en Dacie supérieure en 158⁴. Les Pannoniens et les Bosporans qui entrent dans la formation de ces corps mixtes nous ramènent toujours dans la même région, c'est-à-dire au Danube moyen ou dans les contrées proches des embouchures du Danube. C'est là que les nombreuses ailes gauloises ont eu la possibilité d'être réunies à des unités

1. Voir la distribution des *alae Gallorum* dans Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1243 et suiv. ; cf. G. L. Cheesman, qui n'en compte que onze (voir ci-dessus, p. 257, note 6).

2. Voir la distribution des *alae Thracum* dans Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1263 et suiv., et G. L. Cheesman, *ouvr. cité*, p. 178.

3. Cichorius, *ouvr. cité*, col. 1245.

4. *Ibidem*.

formées par les populations locales. Parmi celles-ci, les Thraces ont une place particulière, étant représentés dans trois corps mixtes.

..

Les sept témoins du diplôme nous offrent aussi des renseignements intéressants. Comme ils sont tous des soldats, ils ont fait graver leur grade à côté des noms. C'est une pratique qui n'apparaît pas souvent dans les diplômes militaires ¹. Le premier témoin, *Sextius Magius*, s'intitule *b(eneficiarius) Rufi* ² *nauarchi*. C'est le seul exemple d'un bénéficiaire attaché à la personne d'un *nauarchus* et cela nous semble bien curieux. En effet, le seul sous-officier de ce grade que l'on connaissait jusqu'à présent dans le personnel de la flotte, était *C. Atinius Eutuc[hes] b(eneficiarius) stolarch(i)* ³. Mais celui-ci est au service du *stolarchus*, terme qui désigne le *praefectus classis* lui-même ⁴, tandis que notre *Sextus Magius* est attaché à un officier de rang subordonné. Dans la hiérarchie militaire, le *nauarchus* est égal en dignité aux centurions des légions à partir du règne d'Antonin le Pieux; auparavant il leur était même inférieur ⁵. Dans la même hiérarchie, d'après les exemples connus jusqu'à présent, le *beneficiarius* n'est attaché qu'aux officiers supérieurs, dont les plus humbles sont les tribuns des légions ou les préfets des *alae* et des cohortes

1. Mommsen, *CIL*, III, p. 2035 a, mentionne le diplôme V (année 68 : le sixième et le septième témoins sont des *veterani*), le diplôme VIII (année 71; 1^{er} et 2^e témoins *equus romanus*; 3^e et 4^e : *decurio*) et le diplôme IX (année 71; un témoin est *equus romanus*). Il faut ajouter le diplôme mentionné plus haut (p. 254, note 4), dont tous les témoins portent la mention *vet(eranus)*.

2. Le nom de l'officier est mentionné à côté de son titre comme dans Dessau, n° 2073 : *beneficiarius Getae* (en note : « *Lusius Geta praefectus praetorio a. 48-51* »); n° 2117 : *beneficiarius Valeri Asiatici prae(f)ecti urb(is)*; n° 2118 : *beneficiarius Tettieni Sereni leg(ati) Aug(usti) Vespas(iani)*; n° 2404 : *beneficiarius Iunii Omulli consular(is)*. Mais tous ces officiers ou magistrats sont de hauts dignitaires et le bénéficiaire qui leur est attaché, en rappelle le nom avec orgueil; tandis que notre *Rufus* est un *nauarchus*, ce qui n'a pas une grande valeur.

3. *CIL*, X, 3413.

4. Mommsen, dans l'index du *CIL*, X, p. 1131, met le *stolarchus*, sous la rubrique du *praefectus classis (Misenensis)* d'après l'identité attestée par le n° 3336 : *praefec(tus) clas(sis) Mis(enensis)* = ἀρχὴν λαχὼν ἑπαρχὸν Μεισηνῶν στόλου (le texte grec est métrique).

5. Domaszewski, *Die Rangordnung des römischen Heeres*, dans les *Bonner Jahrb.*, 117 (1908), p. 105; A. Koester et E. v. Nischer, dans *Kromayer-Veith, Heerwesen und Kriegführung der Gr. und. Röm.*, 1928, p. 622.

auxiliaires¹. Notre diplôme le montre en rapport avec un officier qui, à l'époque de Claude, est inférieur même aux centurions des légions. Le 2^e, le 3^e et le 5^e témoins portent le titre de *tribuni b(eneficiarius)* qui devait se présenter sous la forme de *b(eneficiarius tribuni)*. L'inversion est extrêmement rare, mais non sans exemple². Le 5^e et le 6^e sont des centurions et, enfin, le 7^e est un simple *missicius*. Que le *missicius* soit mis à la fin ce n'est que justice. Mais les deux centurions viennent après les sous-officiers qui leur sont inférieurs et qui ont pris pourtant les quatre premières places. Parmi ceux-ci, on voit le bénéficiaire du *nauarchus* prendre une place non méritée avant les trois autres qui sont attachés à des tribuns. Cela nous montre que le graveur n'a pas tenu compte des grades.

♦♦

Au point de vue ethnique, les renseignements que nous donne le diplôme sont encore plus intéressants. D'abord, il nous fait connaître quelques noms thraces nouveaux. En effet, le soldat libéré auquel appartient le diplôme s'appelle *Romaesta Rescenti f(ilius) Spiurus*. Prenons d'abord le nom du père. Il apparaît ici pour la première fois. On serait tenté d'y reconnaître dès l'abord la racine *Rascu* —, *Rescu* —, *Rasce* —, etc., qui apparaît dans le nom thrace *Ῥησκούπορις*, *Ῥασκήπολις*³, etc., mais le génitif *Rescenti* fait supposer un nominatif *Rescentis* ou plutôt *Rescentus*. Cette forme nous fait penser au toponymique *Ῥήσκυθος*, qui désigne une montagne à l'embouchure du Sthymon⁴, et à *Ῥήσκυθίς*, épithète locale appliquée à Héra⁵. Nous reconnaissons dans les trois noms la racine *Ῥήσ-*⁶, qui a donné, avec le suffixe

1. Domaszewski, dans Pauly-Wissowa, *Real-enc.*, III, col. 271 et suiv.; le même *Die Rangordnung*, p. 268 (index avec les renvois nécessaires).

2. Dessau, n° 2208 : *D(is) M(anibus) Aurel(ii) Vital(is) t(ribuni) b(eneficiarii)*.

3. Pour les diverses variantes de ce nom, cf. G. Seure, *Rev. des Ét. Anc.*, XXI (1918), p. 391 note, et G. Mateescu, *Ephemeris Dacoromana*, I (1923), p. 219, note 7.

4. Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 2, p. 28.

5. Roscher, *Lexicon*, s. v. *Ῥήσκυθίς*.

6. Cf. le nom *Ῥήσος*, *Rhesus*. — Voir G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 198, qui admet la division *Ῥασκούπορις*, d'après l'exemple de *Διακούπορις*, appuyée par *Dias-cul* [a].

thrace très connu *-centus*¹, le nom de *Rescentus*. Le fait que ce suffixe est courant dans les noms thraces, facilite la division *Res-centus* ; d'autre part, cela confirme le raisonnement de M. G. Seure qui a admis la division *Ῥήσ-χουθος*² et les deux exemples s'appuient réciproquement. C'est, peut-être, l'existence du nom *Rescentus*, doublé, probablement d'une variante latinisée *Rescens-Rescentis*³, qui a fait adopter aux Thraces le nom romain si semblable de *Crescens*⁴. Celui-ci a fini ensuite par supplanter le vrai nom thrace.

Le fils s'appelle *Romaesta*, nom tout aussi nouveau. On y retrouve la première partie du nom thrace si connu de *Rhoemetalces*⁵. Le suffixe *-st-* est le même qui apparaît dans des noms comme *Ῥαιδέστος*⁶. Enfin, dans le second nom du fils, SPIVRO, on pourrait voir une faute de gravure et lire *Sp<i>ur(i)o*. Nous n'avons pas osé admettre cette forme ; nous en avons été empêché par les nombreux noms thraces qui ont un aspect semblable tels que *Ζείπυρος*, *Ζίπυρος* *Zipyrus*, *Zypyr*⁷, etc. Les trois noms que portent le père et le fils sont bien thraces et ont le mérite d'être nouveaux.

Le soldat libéré est, par conséquent, un Thrace. Une fois son service terminé, il est retourné dans son pays d'origine, près de Durostorum, où l'on a trouvé le diplôme. Sur sa nationalité nous pouvons savoir un peu plus, si nous nous reportons à la liste des témoins. En effet, le septième, *L. Valerius Volsenus*, nous dit clairement qu'il est *Bessus* de nation. Au sujet de l'origine des témoins qui ont signé les diplômes militaires, Mommsen a remarqué que, jusqu'au commencement du règne de Vespasien, on pre-

1. *Rabo-centus* : exemples chez Tomaschek, *ouvr. cité*, II, 2, p. 27 ; Mateescu, *ouvr. cité*, p. 98, note 6 ; — *Biti-centus*, exemples chez Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 14 ; Mateescu, *ouvr. cité*, p. 167, note 7 ; *Epta-centus*, exemples chez Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 8 ; Mateescu, p. 147, note 2.

2. *Rev. des Et. Anc.*, XXV (1923), p. 312 et note 1. G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 179, note 2 (sur la page 180), veut admettre *Ῥήσχ-ουθος*, ce qui n'est pas notre avis.

3. Cf. *Eptacentus* et *Eptacens* : G. Seure, *ibidem*, p. 312, note 1, et G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 87 et 147.

4. G. Seure, *Bull. Corr. Hell.*, XXII (1898), p. 553, le met en rapport avec *Κέρσης*, *Κρέσης*. Cf. G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 108 et note 3.

5. Voir les variantes *Ῥομηταλκής*, *Rumitalca*, *Ῥομεταλκής*, etc., chez Tomaschek, *ouvr. cité*, II, 2, p. 28-29, et chez G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 79, note 4, et p. 145.

6. Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 68.

7. Voir les diverses variantes de ce nom et les références chez G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 101. — Pour le changement de l'initiale Z en S (*Zipa* : *Sipa*), voir *ibidem.*, p. 152, note 1.

nait d'habitude comme témoins des *amici et maxime conterranei* ce qui présentait un grand avantage *in sigillis domi agnoscendis*¹. Notre Romaesta a donc toutes les chances d'être un Besse comme son ami les *missicius Volsenus*². Cela nous fait connaître en Scythie Mineure un nouveau centre de population besse, semblable à ceux déjà connus dans cette région et qui sont nombreux³. Ce peuple thrace du Rhodope, à la suite des expéditions de Varro Lucullus, en 73 av. J.-C., et de Crassus, en 28 av. J.-C., a émigré vers le nord et, à partir d'Auguste, il apparaît dans beaucoup de *vici* de la Scythie Mineure⁴. Romaesta et son ami Volsenus attestent en 54 ap. J.-C. un nouveau groupe de Besses établi récemment dans le voisinage de Durostorum. Leur présence dans cette région est encore prouvée à l'époque de Dioclétien⁵.

Notre diplôme est la copie de la constitution dont l'original se trouvait à Rome. Celui-ci était affiché, comme le texte nous l'indique, *in Capitolio in aedem Opis in pronaevo latere dexteriore* (B, l. 14-16). C'est le second exemple d'une constitution de vétérans fixée sur les murs du temple d'Ops⁶. L'examen des diplômes avait amené Mommsen à la conclusion que les originaux étaient exposés, dans les premiers temps, au Capitole dans différents endroits; à partir de l'an 90, ils sont invariablement affichés sur le Palatin *in muro post templum Divi Augusti ad Minervam*⁷. Notre diplôme qui est de l'an 54 ne contredit pas à cette règle.

Scarlat LAMBRINO.

1. Mommsen, *CIL* III, p. 2035 a.

2. Ce nom a un aspect clairement thrace, témoin la racine *vol-* que l'on trouve dans le nom d'un autre Besse, Βουλογαίτης Θρηξ Βησσός, ἱερέυς τῶν παρ' αὐτοῖς Διονύσου (Dion Cassius, LIV, 34, 5, éd. Boissevain, II, p. 474; cf. Tomaschek, *ouvr. cité*, II, 2, p. 11, et G. Mateescu, *ouvr. cité*, p. 104), dans *As-bolis* (*CIL* XII, 796), Ἄσ-βόλις (Kalinka, *Antike Denkmäler in Bulgarien*, n° 177) et Ἄσ-βόλο-δεῖνα (*CIL* III, 14214³³); le suffixe *-senus*, *-sena*, est assez commun chez les Thraces, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister (cf., par exemple, *Muca-senus*, Tomaschek, *ouvr. cité*, p. 25).

3. V. Pärvan, *I primordi della civiltà romana alle foci del Danubio*, dans *Ausonia* X (1921), p. 198: «... Bessi che si trovano come consistentes presso a poco in tutti questi *vici* di *cives Romani et veterani*... »

4. Tomaschek, *ouvr. cité*, I, p. 74 et suiv.; V. Pärvan, *lieu cité*, et *Dacia, an outl. of the early civiliz. of the Carpatho-danubians countries*, Cambridge, 1928, p. 179; H. Dessau, *Gesch. der Röm. Kaiserzeit*, II, 2, (1930), p. 566-567. — On les trouve autour de *Tomî*, dès l'époque d'Auguste (Ovide, *Tristia*, IV, 1, 67; III, 10, 5; cf. V. Pärvan, *I primordi*, p. 198), sur le territoire de Histria, dans le voisinage de la ville (*veterani et cives Romani et Bessi consistentes vico Quintionis* :

Pârvan, *ouvr. cité*, p. 200), et vers le Nord jusqu'au Danube et à la mer ([?B] *essi Ampudi[vil]la* : Pârvan, *ouvr. cité*, p. 202, et *Histria*, IV, n° 30, dans les *Anal. Acad. Rom., Mem. Sect. Ist.*, t. XXXVIII, 1915/16, p. 637) et enfin à *Ulmelum* (Pantelimon) dans le centre de la Dobroudja (*cives Romani et Bessi consistentes vico Ulmeto* : Pârvan, *I primordi*, p. 199); dans les environs de cette dernière localité, existait un village purement besse (Pârvan, *Cetatea Ulmetum*, III, n° 8, dans les *Anal. Acad. Rom., Mem. Sect. Ist.*, XXXVI, 1913/14, p. 344 et suiv. : *Marti (u)s P(h)ilo mag(ister) vici Ullinsium posuit de suo et Bes(s)is*; cf. p. 407-408 du résumé français).

5. V. Pârvan, *Municipium Aurelium Durostorum*, dans la *Riv. di Fil. cl.*, 1924, p. 328, signale un martyr de nom besse *Dadas*, qui a été supplicié sous Dioclétien à Ozobia, localité voisine de Durostorum; cf. A. Zeiller, *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes*, p. 110.

6. L'exemple déjà connu est celui de *CIL*, III, *Diplôme XV* (année 83): *in Capitotio intra ianuam Opis ad latus dextrum*. [L'accusatif *aedem* étonne dans ce diplôme dont la syntaxe est par ailleurs correcte : est-ce un lapsus du graveur, ou seulement une faute de lecture, pour *aede*? — Il faut noter aussi l'emploi du comparatif *dexteriore*, dans *latere dexteriore*, tandis que le diplôme cité dans cette note porte seulement, conformément à l'usage latin, *ad latus dextrum*. A. ERNOTT.]

7. Mommsen, *CIL*, III, p. 2035 *b* (en haut).
